

Votation cantonale

21 mai 2017



À votre service

Si votre matériel de vote n'est pas complet ou si vous avez perdu ou détruit votre carte de vote, il faut appeler le service des votations et élections qui vous renseignera volontiers sur la manière de procéder.

tél. 022 546 52 00

du mardi 2 mai 2017 jusqu'au

vendredi 19 mai 2017 de 9h à 17h

le samedi 20 mai 2017 de 8h à 12h

le dimanche 21 mai 2017 de 10h à 12h

Votre enveloppe grise doit contenir :

1 carte de vote

1 bulletin de vote

1 enveloppe de vote bleue au format C5

1 brochure explicative pour l'objet fédéral

1 brochure explicative pour les objets cantonaux

1 brochure explicative pour les électeurs

et électrices de la commune d'Onex

Vous pouvez consulter le site Internet
de l'Etat de Genève, à l'adresse :

<http://www.ge.ch/votations>

Sommaire

Objet 1

Acceptez-vous l'initiative populaire 158 « Pour la valorisation et l'agrandissement de la Maison Internationale des Associations » ?

page 7

Objet 2

Acceptez-vous la loi modifiant la loi sur les Transports publics genevois (LTPG) (H 1 55 – 11805), du 23 septembre 2016 ?

page 19

Recommandation de vote du Grand Conseil / Prises de position / Explication du vote électronique / Adresses des locaux de vote / Heures du scrutin.

dès page 32

Objet

Acceptez-vous l'initiative populaire 158 « Pour la valorisation et l'agrandissement de la Maison Internationale des Associations » ?

- p. 8 Synthèse brève et neutre
- p. 9 Texte de l'initiative
- p. 10 Commentaire du comité d'initiative
- p. 14 Commentaire des autorités

Synthèse brève et neutre

En 1999, dans le cadre de la faillite de la société Sonor SA (ex-éditrice du journal « La Suisse »), l'Etat de Genève a acquis les parcelles 2410, 2413 et 304 de Genève-Plainpalais au prix de 1,61 million de francs.

Les bâtiments des numéros 8 et 8bis de la rue du Vieux-Billard qui se trouvent sur ces parcelles ont été cédés la même année, soit en 1999, à la Fondation pour l'expression associative (FEA) à travers un droit de superficie distinct et permanent (DDP) d'une durée de 50 ans. La FEA est donc devenue propriétaire de ces bâtiments pour toute la durée du DDP.

En 2015, la FEA a lancé une initiative populaire cantonale demandant que l'Etat lui octroie un crédit de 16,5 millions de francs. Ce montant permettrait de rénover et d'agrandir ces bâtiments qui abritent la Maison Internationale des Associations (MIA), de les rendre conformes au label Minergie, tout en maintenant les loyers des utilisateurs à un niveau raisonnable. C'est cette initiative qui fait l'objet de la présente votation.

Texte de l'initiative

Initiative populaire

« Pour la valorisation et l'agrandissement de la Maison Internationale des Associations » (IN 158)

Les citoyennes et citoyens soussigné-e-s, électrices et électeurs dans le canton de Genève, en application des articles 57 à 64 de la Constitution de la République et canton de Genève du 14 octobre 2012 et des articles 86 à 94 de la loi sur l'exercice des droits politiques du 15 octobre 1982, appuient la présente initiative, ayant la teneur suivante :

L'initiative demande qu'un crédit de 16 500 000 F soit alloué dans l'année qui suit la votation à la Fondation pour l'expression associative pour agrandir les bâtiments de la Maison Internationale des Associations et les rendre conformes au label Minergie en maintenant les loyers des utilisateurs à un niveau raisonnable.

La mise en œuvre sera confiée à la Fondation pour l'expression associative selon les plans déposés et acceptés par l'office de l'urbanisme.

Les travaux d'aménagement seront réalisés dans un délai de cinq ans.

Commentaire du comité d'initiative

Acceptez-vous l'initiative populaire 158
« Pour la valorisation et
l'agrandissement de la Maison
Internationale des Associations » ?



Pourquoi cette initiative ?

Cette initiative a été lancée afin de finaliser « **la Valorisation et l'agrandissement de la Maison Internationale des Associations (MIA)** », projet unique en Suisse par sa qualité et par les possibilités offertes aux associations, au public et à la Genève Internationale.

Un projet de valorisation et d'agrandissement des bâtiments de l'Etat et de la Ville de Genève

Ce projet concerne les quatre bâtiments utilisés par la Maison Internationale des Associations (MIA) appartenant à la Fondation pour l'expression associative (FEA) qui est au bénéfice d'un droit de superficie et d'usufruit. Les objectifs sont : l'assainissement des bâtiments, la mise en conformité au label Minergie, l'amélioration des espaces actuellement non utilisés et l'augmentation des volumes disponibles, afin de répondre aux demandes croissantes de location de bureaux et de salles de conférences.

La MIA a financé les études des architectes et ingénieurs afin de démarrer le projet. Toutefois, le montant a été intégré dans les 16,5 millions de francs dont elle demande la prise en charge par l'Etat. Ce dernier sera remboursé en cas d'acceptation de l'initiative.

La Maison Internationale des Associations (MIA)

La MIA est gérée par une fondation de droit privé à but non lucratif (FEA) créée en 1999. C'est elle qui dynamise les réflexions sur les valeurs et l'importance de la vie associative et met à disposition des associations, comme du grand public, des bureaux permanents ainsi que des salles de réunion, de congrès, de spectacle et d'exposition.

Plus de 80 associations sont locataires permanents et plus de 1500 événements ont lieu chaque année dans ses salles, rassemblant des participants venant de tous les continents. A la fois lieu de débat, de formation, d'intégration et de synergie, la MIA s'est imposée, depuis sa création en 2001, comme un lieu citoyen, ouvert aux problématiques actuelles majeures. La MIA inscrit ses services et ses activités à la fois sur le plan local, régional et dans le contexte plus large de la Genève internationale.

Aujourd'hui, « victime » de son succès, la MIA doit refuser du monde. La totalité des espaces-bureaux est occupée et des dizaines d'associations sont sur liste d'attente.

La vie associative : une nécessité !

La vie associative rassemble les citoyens autour de questions qui les concernent directement; elle sert de contrepoids aux pouvoirs politiques et économiques tout en les nourrissant de la force de ses liens sociaux. Elle est productrice de biens économiques, mais aussi d'une certaine qualité de vie, faite de respect, de démocratie, de culture, d'une coopération amicale dans la défense de causes communes, mais également de culture, de diversité et de réflexion dans un monde en évolution constante.

La participation des associations : les aménagements déjà réalisés

Les locaux, alloués à la Fondation pour l'expression associative (FEA), sont régis par un droit de superficie pour l'Etat, et d'usufruit pour la Ville de Genève pour une durée de 50 ans, soit jusqu'en 2051. Pour aménager les locaux, la Maison Internationale des Associations (MIA) a été obligée d'effectuer des travaux de rénovation dont le coût total s'élevait à 5,7 millions de francs. Ces travaux consistaient à assainir les quatre bâtiments qui composent la MIA et à réaliser les aménagements indispensables à l'exploitation de ces espaces. C'est dans cette perspective que furent réalisés 11 salles de conférence ainsi que 60 bureaux.

Afin de financer cette construction, la FEA a emprunté 3,6 millions de francs auprès de la Banque Alternative Suisse (BAS). La Loterie romande a contribué avec un don de 1,2 million de francs et le Grand Conseil a accordé une aide à l'investissement de CHF 900'000.-. La FEA s'est engagée à rembourser l'emprunt (hypothèque et amortissement) de la BAS par une annuité fixe de CHF 250'000.- durant 27 ans. Soit CHF 62'500.- tous les trois mois !

Depuis la mise en place de ce projet en 2000, la Fondation pour l'expression associative (FEA) a fait fonctionner la Maison Internationale des Associations (MIA) de façon autonome durant 16 ans sans aucune aide extérieure. Les locataires et la FEA ont remboursé 1,4 million de francs et payé des intérêts de 1,2 million de francs au détriment de la réalisation de leurs activités pour payer des travaux que les propriétaires, l'Etat et la Ville de Genève, auraient dû assumer s'ils avaient conservé les bâtiments pour leur usage propre.

La MIA a essayé de faire participer les autorités aux travaux futurs de valorisation, mais en vain, car selon elles il y a d'autres priorités. A ce stade, la Fondation pour l'expression associative estime que le lancement de cette initiative cantonale était

nécessaire afin que, vous, la population genevoise, puissiez donner votre avis sur ce projet.

Gratuité de loyer en échange de travaux de rénovation...

L'Etat a accepté, lors de la constitution du DDP, de renoncer à la perception de la rente annuelle durant les vingt-sept premières années (soit jusqu'en janvier 2028) et de la limiter à CHF 32'200.- dès la vingt-huitième année, de manière à tenir compte des travaux de rénovation estimés à CHF 1'700'000.- que la FEA a engagé suite à la reprise des bâtiments en 1999.

Du côté de la Ville de Genève, c'est le même principe qui a été appliqué sauf que c'est un droit d'usufruit avec une rente de CHF 54'000.-

16,5 millions de francs pour valoriser des bâtiments de la collectivité publique

L'aide que nous vous demandons concerne une valorisation de bâtiments qui de toute façon reviendront aux collectivités publiques avec en plus une plus-value !

Votez OUI à un projet social et participatif!!

Etant donné que ce sont les collectivités publiques qui sont propriétaires de ces parcelles, il nous paraît juste que ce soit à elles de financer tant leur entretien que leur valorisation.

La MIA mérite autant de soutien que des équipements sportifs et autres musées autrement plus onéreux en investissements et entretien.

**OUI!! POUR UN PROJET SOLIDAIRE
OUI!! POUR UN PROJET COMMUNAUTAIRE
OUI!! POUR UN PROJET NECESSAIRE POUR GENÈVE**

www.mia-ge.ch

Pour toutes ces raisons, le comité d'initiative appelle les citoyennes et les citoyens à voter OUI le 21 mai 2017.

Commentaire des autorités

Acceptez-vous l'initiative populaire 158 « Pour la valorisation et l'agrandissement de la Maison Internationale des Associations » ?

La Maison Internationale des Associations (MIA) héberge plus de soixante associations qui y tiennent plus de 1'500 réunions ou événements.

Sans remettre en cause le rôle que joue la Fondation pour l'expression associative (FEA) au travers de la MIA, la majorité du Grand Conseil estime qu'il n'est pas raisonnable de participer à hauteur de 16,5 millions de francs à des travaux de valorisation des bâtiments concernés. Il n'appartient en effet pas à l'Etat d'investir dans des bâtiments dont il n'est pas propriétaire.

En outre, compte tenu du contexte budgétaire difficile et des nombreux investissements déjà planifiés, un tel engagement financier ne pourrait s'effectuer qu'au détriment d'autres travaux importants dont notre canton a urgemment besoin, notamment dans les domaines des transports et de la mobilité, de la sécurité, de la formation ou de la santé.

Il convient aussi de rappeler que l'Etat a déjà fait à plusieurs reprises des efforts importants et concrets en faveur de la FEA et de la MIA.

Ainsi, lorsqu'il a accordé en 1999 un droit de superficie distinct et permanent (DDP) d'une durée de 50 ans au profit de la FEA – qui devenait ainsi propriétaire des bâtiments existants –, l'Etat a accepté exceptionnellement de renoncer à percevoir sa rente annuelle durant les vingt-sept premières années (soit jusqu'au 1^{er} janvier 2028) et de la limiter à 32'200 francs par année pour le reste de la période. Ce geste conséquent visait à faciliter les travaux de rénovation que la FEA prévoyait d'effectuer suite à la reprise des bâtiments.

Le 24 avril 2001, l'Etat de Genève a accepté d'octroyer sa garantie à la FEA sous forme de caution pour un emprunt bancaire d'un montant de 3,6 millions de francs. L'Etat a encore accepté de renouveler sa caution en 2016 pour un montant de 2,4 millions, à la suite d'une renégociation de l'emprunt.

L'Etat a ainsi déjà consenti des efforts financiers importants en faveur de la FEA. Au surplus, en tant que propriétaire de ces bâtiments, celle-ci est chargée de leur entretien et de leur rénovation.

Point de vue de la minorité du Grand Conseil

La minorité du Grand Conseil rappelle que la MIA ne reçoit pas de subvention financière directe et dépend essentiellement du produit de ses locations. Elle fait face aujourd'hui à une saturation de ses locaux, qui se trouvent en outre dans un état de vétusté avéré.

Des travaux de rénovation ont été réalisés en 2000 par la FEA, l'obligeant à contracter un emprunt de 3,6 millions de francs. Ces travaux représentaient le minimum indispensable pour mettre à niveau le bâtiment. Toutefois, la FEA n'a aujourd'hui plus la capacité de contracter un nouvel emprunt. Visant à mettre à disposition des locaux destinés à des activités associatives en pratiquant des loyers accessibles, elle ne dispose pas de l'assise financière suffisante pour assumer le coût d'une opération de rénovation et d'agrandissement. C'est la raison pour laquelle la minorité du Grand Conseil soutient la FEA dans sa demande d'aide financière de l'Etat en vue d'assurer la pérennité de la MIA et de mieux répondre aux demandes de nombreuses associations en attente de locaux et de salles de réunion.

Point de vue du Conseil d'Etat

L'Etat de Genève a accordé un droit de superficie distinct et permanent (DDP) d'une durée de cinquante ans au profit de la FEA. Celle-ci est dès lors propriétaire des bâtiments concernés et assume à ce titre la charge de leur entretien et de leur rénovation. L'Etat a en outre accepté, à titre exceptionnel, de renoncer à la perception d'une rente annuelle durant les vingt-sept premières années du contrat.

Le Conseil d'Etat reconnaît le rôle de la FEA et l'appui qu'elle apporte à divers acteurs de la société civile. Comme la majorité du Grand Conseil, il estime cependant qu'il ne lui appartient pas d'investir dans des bâtiments dont il n'est pas propriétaire. S'il était contraint de mettre à disposition un montant de 16,5 millions de francs en faveur de ces bâtiments, l'Etat verrait se réduire d'autant les moyens prévus en faveur des nombreux autres projets indispensables pour l'avenir du canton et de sa population.

Lors de sa séance du 26 janvier 2017, le Grand Conseil a refusé l'initiative 158 par 57 non contre 31 oui et 1 abstention.

Voilà les raisons pour lesquelles le Grand Conseil et le Conseil d'Etat invitent les citoyennes et les citoyens à voter NON le 21 mai 2017.

Objet

Acceptez-vous la loi modifiant la loi sur les Transports publics genevois (LTPG) (H 1 55 – 11805), du 23 septembre 2016 ?

- p. 20 Synthèse brève et neutre
- p. 21 Texte de la loi
- p. 24 Commentaire des autorités
- p. 28 Commentaire des comités référendaires



Synthèse brève et neutre

Suite à l'adoption par les citoyennes et citoyens genevois, le 18 mai 2014, de l'initiative populaire « Stop aux hausses des tarifs des Transports publics genevois ! » (IN 146), les tarifs des transports publics sont inscrits dans la loi sur les Transports publics genevois (LTPG – H 1 55), du 21 novembre 1975 et leur modification se fait par l'adoption d'une loi par le Grand Conseil.

La loi 11805, soumise au présent référendum populaire, propose essentiellement d'adapter les tarifs Unireso pour réduire le manque à gagner (de l'ordre de 9,8 millions de francs pour 2015) constaté après la baisse des tarifs prévue par l'IN 146, permettant ainsi aux entreprises de transports publics de stopper la baisse des prestations de transport (de l'ordre de 5% par rapport à l'année 2014) grâce à une augmentation des recettes.

L'adaptation proposée, dont les tarifs restent majoritairement inférieurs à ceux pratiqués avant décembre 2014, prévoit notamment :

- l'augmentation de 20 centimes du prix du billet Tout Genève 1 heure, qui passerait à 3,20 F (au lieu de 3 F) et 2,20 F (au lieu de 2 F) pour le tarif réduit (abonnement demi-tarif émis par les CFF, jeunes de 6 à 16 ans révolus, AVS et AI);
- le passage de l'abonnement Tout Genève annuel adulte de 500 F à 550 F, les abonnements annuels junior (6 à 25 ans révolus), AVS et AI de 400 F à 440 F, l'abonnement mensuel adulte de 70 F à 75 F et les abonnements mensuels junior, AVS et AI de 45 F à 49 F;
- la baisse du prix de la nouvelle carte journalière Tout Genève, valable désormais toute la journée, de 10 F à 8 F, respectivement de 7,30 F à 5,60 F pour le tarif réduit.

Texte de la loi

Loi modifiant la loi sur les Transports publics genevois (LTPG) (11805)

H 1 55

du 23 septembre 2016

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Modifications

La loi sur les Transports publics genevois, du 21 novembre 1975, est modifiée comme suit :

Art. 19, al. 2, lettre j (nouvelle teneur)

² Sous réserve des compétences du Grand Conseil, du Conseil d'Etat et de l'autorité compétente de la Confédération suisse en matière d'exploitation de lignes de transports de voyageurs, le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour la gestion des TPG et a notamment les attributions suivantes :

- j) il approuve les tarifs de transport établis par la communauté tarifaire intégrale, qui avise immédiatement le Conseil d'Etat de tout projet d'augmentation de tarif;

Art. 36, al. 1, lettre a, et 3 (nouvelle teneur)

¹ Sont soumis à l'approbation du Grand Conseil sous forme d'un projet de loi :

- a) le contrat de prestations et ses avenants éventuels entre les TPG et l'Etat, y compris les montants des contributions financières de l'Etat qui sont fixées, par tranches annuelles, pour la durée totale du contrat;

³ Le Grand Conseil adopte les tarifs de transport applicables aux entreprises participant à la communauté tarifaire intégrale, dont les Transports publics genevois font partie, à l'exclusion des tarifs 1^{re} classe, pour l'ensemble du réseau urbain et régional cantonal. Les propositions de tarifs sont transmises au Conseil d'Etat par la communauté tarifaire intégrale pour qu'il se détermine et soumette les tarifs proposés au Grand Conseil sous forme d'un projet de loi, à l'exclusion des tarifs 1^{re} classe. Ces tarifs sont les suivants :

Saut de puce, 1/1	2,20 F
Saut de puce, 1/2 (abonnement demi-tarif, 6 à 16 ans révolus)	2,00 F
Saut de puce, AVS	2,00 F
Saut de puce, AI	2,00 F
Billet Tout Genève 1 heure, 1/1	3,20 F
Billet Tout Genève 1 heure, 1/2 (abonnement demi-tarif, 6 à 16 ans révolus)	2,20 F
Billet Tout Genève 1 heure, AVS	2,20 F
Billet Tout Genève 1 heure, AI	2,20 F
Carte journalière Tout Genève, 1/1	8,00 F
Carte journalière Tout Genève, 1/2 (abonnement demi-tarif, 6 à 16 ans révolus)	5,60 F
Carte journalière Tout Genève, AVS	5,60 F
Carte journalière Tout Genève, AI	5,60 F
Abonnement hebdo Tout Genève transmissible	38 F
Abonnement mensuel Tout Genève, adulte	75 F
Abonnement mensuel Tout Genève, junior (6 à 25 ans révolus)	49 F
Abonnement mensuel Tout Genève, AVS	49 F

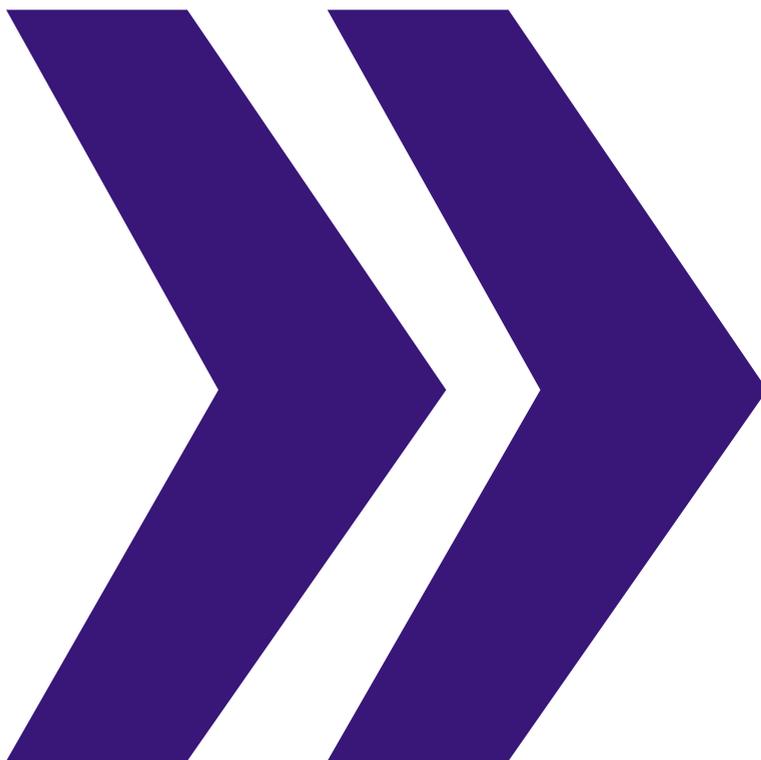
Abonnement mensuel Tout Genève, AI	49 F
Abonnement mensuel Tout Genève transmissible	107 F
Abonnement annuel Tout Genève, adulte	550 F
Abonnement annuel Tout Genève, junior (6 à 25 ans révolus)	440 F
Abonnement annuel Tout Genève, AVS	440 F
Abonnement annuel Tout Genève, AI	440 F
Abonnement annuel Tout Genève transmissible	990 F

Art. 2 Entrée en vigueur

Le Conseil d'Etat fixe la date d'entrée en vigueur de la présente loi.

Commentaire des autorités

Acceptez-vous la **loi modifiant la loi sur les Transports publics genevois (LTPG) (H 1 55 – 11805), du 23 septembre 2016 ?**



Contrairement à ce qui était attendu par les initiants, la baisse des tarifs appliquée depuis décembre 2014 n'a provoqué qu'une hausse très faible de la fréquentation. On peut en effet estimer à environ 1'000 les nouveaux usagers ayant choisi de s'abonner suite à la baisse des tarifs, sur un total de 109'000. Ce faible gain n'a pas permis de compenser la perte de recettes annuelle accusée par les opérateurs de transports publics genevois (de l'ordre de 9,8 millions de francs pour 2015).

Le canton n'ayant pas les moyens de financer intégralement ce manque à gagner, les TPG ont dû revoir leur offre à la baisse dès fin 2014. Outre le gel du développement des prestations financées par l'Etat, des mesures d'efficience ont été mises en place, telles que le raccourcissement de lignes de bus, une période de pointe du soir ramenée à 19h sur les lignes de bus, de même qu'un passage moins fréquent des trams entre 9h et 16h. Au 1^{er} janvier 2017, la diminution de l'offre effective qui a dû être opérée sur le réseau s'établit à - 5 % par rapport à l'année 2014.

Si la loi est rejetée dans le cadre du présent référendum, alors la baisse de prestations se poursuivra selon les orientations du plan directeur des transports collectifs 2015-2018, voté par le Grand Conseil. Cela signifiera par exemple la mise en terminus de la ligne 12 aux Augustins et non plus à Carouge, à raison d'une course sur deux aux heures creuses et le samedi, ou encore la réintroduction de l'horaire « petites vacances » pour la dernière semaine de juin. Au total, conformément au plan directeur, cela représenterait une diminution de l'offre de 7,5 % d'ici à 2018, en comparaison de la situation prévalant en 2014.

Le rééquilibrage tarifaire proposé dans la présente loi se veut cohérent, équilibré et proportionné. Tout en restant majoritairement inférieur aux tarifs pratiqués avant décembre 2014, il préserve les acquis les plus importants de l'IN 146 :

- il maintient les abonnements adulte, junior, AVS et AI annuels à des prix inférieurs à ceux pratiqués en 2014;
- il offre toujours la possibilité aux rentiers AVS et AI d'acquérir les titres occasionnels (billets et cartes journalières) à tarif réduit;
- il renforce l'attractivité de la carte journalière valable toute la journée proposée aux mêmes prix de 8 F ou 5,60 F pour le tarif réduit que l'actuelle carte journalière dès 9h, qui est supprimée.

Déjà avantageux par le passé, les tarifs Unireso en vigueur sont les moins chers des grandes agglomérations de Suisse, alors même que la densité de l'offre y figure parmi les plus élevées. Les abonnements annuels adulte des autres grandes villes suisses sont tous plus chers, puisqu'ils coûtent par exemple 790 F à Berne, 782 F à Zurich, ou encore 740 F à Lausanne, contre 500 F à Genève.

Par ailleurs, depuis décembre 2016, une nouvelle augmentation tarifaire nationale de 3 % a été mise en œuvre dans le reste de la Suisse, à l'exception de Genève. Cette situation met le canton de Genève dans une position inconfortable face à la Confédération, qui serait en droit de diminuer sa participation financière aux lignes genevoises régionales. Celles-ci, considérées comme trop déficitaires par rapport à la moyenne suisse, feraient augmenter d'autant le montant à charge du canton, qui est tenu de compenser le manque à gagner des opérateurs.

A l'inverse, les recettes supplémentaires générées par la nouvelle loi seraient intégralement destinées au maintien de l'offre de transports publics actuelle et à la production de prestations supplémentaires, notamment par des courses de renfort sur les lignes des TPG actuellement surchargées sur certains tronçons en période de pointe. C'est en effet bien une croissance de l'offre qui rend les transports publics attractifs et non pas une diminution des tarifs.

Point de vue d'une minorité du Grand Conseil

Selon la minorité du Grand Conseil, cette loi ne respecte pas la volonté populaire, exprimée par deux fois dans les urnes. D'après elle, les citoyennes et citoyens genevois ont souhaité baisser les tarifs et non pas les prestations. Elle considère qu'une augmentation des tarifs représenterait une charge importante pour les familles à revenu modeste.

Cette minorité du Grand Conseil estime ainsi que les pertes de recettes doivent être intégralement compensées par l'Etat, afin de garantir une offre de transports publics de qualité à des prix encourageant l'utilisation des transports collectifs et le transfert modal. Dans un esprit de compromis, un groupe de la minorité avait proposé de ne pas toucher aux tarifs des juniors, AVS et AI, ce qui impliquait une participation financière supplémentaire de l'Etat dans une optique de « symétrie

des efforts » avec les usagers. Cet amendement n'ayant pas été accepté en commission, la minorité a refusé toute augmentation des tarifs.

Point de vue du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat est d'avis que les modifications tarifaires proposées dans ce projet de loi maintiennent dans leur essence les acquis souhaités par le peuple à travers l'adoption de l'IN 146, tout en ajustant les tarifs au plus près des moyens des différentes catégories d'usagers. Le Conseil d'Etat rappelle également que des rabais « famille » sont accordés dès l'achat d'un 2^e abonnement dans le même foyer. En outre, certaines communes genevoises participent financièrement à l'achat d'un abonnement. De plus, l'introduction de ces adaptations tarifaires place globalement toujours Genève à la première place des tarifs les plus bas des agglomérations suisses comparables.

En cas de refus de la nouvelle loi, la possibilité pour l'Etat d'offrir un réseau de transports publics performant serait sérieusement mise à mal, alors que la population genevoise a pu bénéficier entre 2002 et 2014 d'un doublement des prestations par un développement continu de l'offre, afin de répondre à ses besoins de mobilité croissants. Le Conseil d'Etat estime en effet crucial de pouvoir stopper les baisses de prestations sur le réseau des TPG, de stabiliser le réseau et d'augmenter à nouveau l'offre de transport.

Le Conseil d'Etat considère ainsi qu'adopter cette loi, c'est permettre à l'ensemble des Genevoises et des Genevois de continuer à bénéficier d'un réseau de transports collectifs attractif, qu'il s'agit de développer encore davantage ces prochaines années.

La loi 11805 a été adoptée par le Grand Conseil lors de sa séance du 23 septembre 2016 par 54 oui contre 34 non et 0 abstention.

Voilà les raisons pour lesquelles le Grand Conseil et le Conseil d'Etat invitent les citoyennes et les citoyens à voter OUI le 21 mai 2017.

Commentaire des comités référendaires

Acceptez-vous la **loi modifiant la loi sur les Transports publics genevois (LTPG) (H 1 55 – 11805), du 23 septembre 2016** ?

Tarifs TPG augmentés: NON au hold-up antidémocratique, anti-écologique, anti-social...

Une majorité malavisée du Grand Conseil a voté l'automne dernier une augmentation des tarifs des Transports Publics Genevois (TPG). Ensemble à Gauche (EàG) a refusé cette hausse au parlement, comme le PS et le MCG, et a lancé un référendum populaire pour s'y opposer.

En effet, les électeurs-trices genevois se sont DÉJÀ prononcés deux fois *en faveur* de l'initiative de l'AVIVO (IN 146) intitulée « *Stop aux hausses des tarifs des Transports publics genevois!* ». Cette hausse contredit donc une volonté populaire clairement exprimée et qu'il faut réaffirmer aujourd'hui.

Nos arguments à l'appui du référendum ont été entendus par les citoyen-ne-s. La barre était à 7524 signatures, EàG en a déposé plus de 10 000. A noter qu'outre le soutien de l'AVIVO et la contribution d'associations de quartier comme SURVAP aux Pâquis, le Parti socialiste s'est opposé à la hausse par un référendum propre avec plus de 1300 signatures. Le MCG aussi a soutenu le référendum avec un nombre symbolique de signatures.

Vous pouvez donc vous prononcer aujourd'hui dans les urnes grâce aux référendaires opposés à cette hausse de tarifs. Il faut dire...

NON, PARCE QUE CETTE HAUSSE MÉPRISE LA VOLONTÉ POPULAIRE

Les Genevois·e·s ont dit deux fois OUI à l'initiative « *Stop aux hausses des tarifs des Transports publics genevois!* ». Depuis, la droite cherche à « punir » la population d'avoir « mal voté »... en coupant d'abord dans les prestations TPG (baisse des fréquences, suppression de lignes, etc.) et maintenant en s'asseyant complètement sur les votes populaires avec cette hausse de tarifs. **C'est inacceptable!**

NON, CAR CETTE HAUSSE SE FAIT SUR LE DOS DES USAGERS-ÈRES CAPTIFS

Les plus démunis constituent une « clientèle captive » des TPG qui n'a pas d'autre choix que de les utiliser... et à qui on voudrait faire subir la hausse sans réaction.

Pour certain·e·s d'entre nous, chaque franc compte à la fin du mois. **Il faut voter NON en solidarité avec eux-elles !**

NON, PARCE QUE CETTE HAUSSE EST MAXIMALISTE ET EXCESSIVE

Au Grand Conseil, Ensemble à Gauche a soutenu un compromis visant à modérer la hausse en n'augmentant pas les prix, ni pour les rentiers AVS et AI, ni pour les jeunes. Cette proposition constructive (défendue aussi par le PS et le MCG) a été écartée par les partisans jusqu'au-boutistes d'une hausse maximale: le PLR, le PDC, l'UDC et... la députation des Verts. **C'est déraisonnable !**

NON, CAR DE L'ARGENT POUR LES TPG, IL Y EN A...

Pour assurer des transports publics efficaces en gardant des tarifs abordables, il suffirait à l'Etat d'accroître sa participation de 5% environ. Or, le Conseil d'Etat, qui prétend qu'il n'y a « pas d'argent » pour les TPG, avait prévu en même temps un cadeau fiscal de près de 500 millions par an aux grandes entreprises et à leurs actionnaires (avec RIE 3)... Un soutien d'une douzaine de millions aux TPG – et à nous tous ! – serait la moindre des choses. Par ailleurs, l'automne dernier, en votation populaire, on faisait rentrer plus de 35 millions par an en limitant les déductions fiscales en matière de transports. **Il suffirait d'affecter une modeste part de cet argent aux TPG pour compenser le refus de la hausse des tarifs et développer les prestations. C'est tout simple !**

NON, PARCE QUE C'EST UNE ABERRATION ÉCOLOGIQUE

Pour l'environnement, il faut encourager les TPG, contre la pollution, le bruit, les bouchons, les accidents et les émissions de CO₂. La hausse de tarifs irait à contre-courant de cette tendance et de la défense de notre qualité de vie. **L'Etat prévoit une gratuité des TPG lors de pics extrêmes de pollution, mais c'est avant qu'il faut agir !**

UN NON CONTRE LES HAUSSES À VENIR

Dire NON aujourd'hui, c'est contribuer à barrer la route à la prochaine augmentation de tarifs encore plus importante déjà prévue au prétexte de l'arrivée

du CEVA. En parallèle à ce référendum, nous travaillons d'ailleurs à une initiative cantonale visant à garantir un financement complémentaire aux TPG, **afin d'assurer que ce service public crucial continue à se développer tout en maintenant des tarifs abordables.**

UN NON SOLIDAIRE AVEC LE PERSONNEL DES TPG

Aujourd'hui, on veut racketter les usagers·ères, sous la menace de baisser les prestations... mais le prochain coup s'en prendra aux conditions de salaire et de travail du personnel. Le projet de loi PLR pour faire sauter le plafond de sous-traitance privatisée autorisé aux TPG va dans ce sens et dégradera aussi les prestations. **Notre NON s'inscrit dans l'opposition à cette dérive ultralibérale!**

Pour toutes ces raisons, les comités référendaires appellent les citoyennes et les citoyens à voter NON le 21 mai 2017.

Recommandation de vote du Grand Conseil

Objet 1 Acceptez-vous l'initiative populaire 158 « Pour la valorisation et l'agrandissement de la Maison Internationale des Associations » ?

Objet 2 Acceptez-vous la loi modifiant la loi sur les Transports publics genevois (LTPG) (H 1 55 – 11805), du 23 septembre 2016 ?

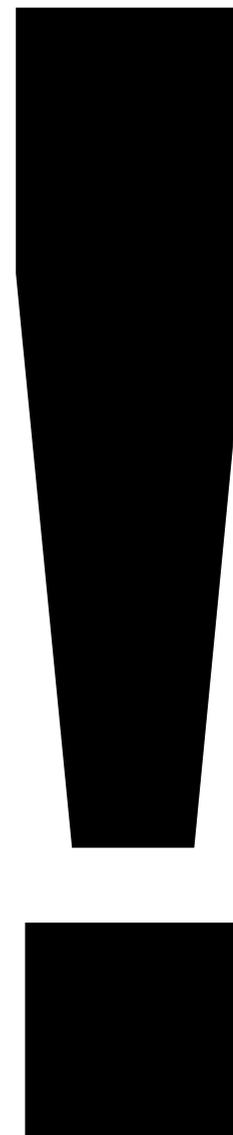
NON

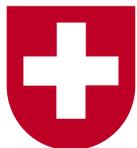
OUI

Prises de position

Pour l'objet fédéral

Objet 1 Acceptez-vous la loi du 30 septembre 2016 sur l'énergie (LEne) ?





VOTATION FÉDÉRALE

Objet 1

Acceptez-vous la loi du 30 septembre 2016
sur l'énergie (LEne)?

	1
PLR Les Libéraux – Radicaux Genève	OUI
Mouvement Citoyens Genevois (MCG)	NON
Les Socialistes	OUI
Parti Démocrate-Chrétien (PDC)	OUI
UDC Genève	NON
Les Verts	OUI
Ensemble à Gauche:	OUI
solidaritéS • Parti du Travail • Indépendants de Gauche • Défense des Aînés, des Locataires du Logement et du Social (DAL) • La Gauche • Parti Communiste Genevois • Action de Citoyen-ne-s et de Travailleurs-euses En lutte (ACTE)	
Association transports et environnement (ATE)	OUI
AVIVO Des tarifs TPG accessibles à tous	OUI
Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève	OUI
Comité Genevois pour le OUI à la stratégie énergétique 2050	OUI
Communauté Erythrée	OUI
DAL : Défense des Aîné-e-s, des Locataires, de l'Emploi et du Social	OUI
DAL Jeunes	OUI
Défendons les citoyens!	NON
Fédération des Entreprises Romandes – Genève	OUI
Groupement des Entrepreneurs et Indépendants Progressistes - GEIP	OUI
Jeunes Démocrates Chrétiens Genevois (JDC GE)	OUI
Jeunes libéraux-radicaux Genève	NON
Jeunes Vert-e-s	OUI
Jeunesse Socialiste genevoise	OUI
Les sections communales du PS genevois	OUI
Les vert'libéraux	OUI
Les Verts genevois – sections communales	OUI
Les Verts transfrontaliers	OUI
Parti communiste genevois	NON
Parti du Travail	OUI
Parti évangélique Genève (PEV)	OUI
PBD Genève / Parti Bourgeois Démocratique Genève	OUI



VOTATION FÉDÉRALE

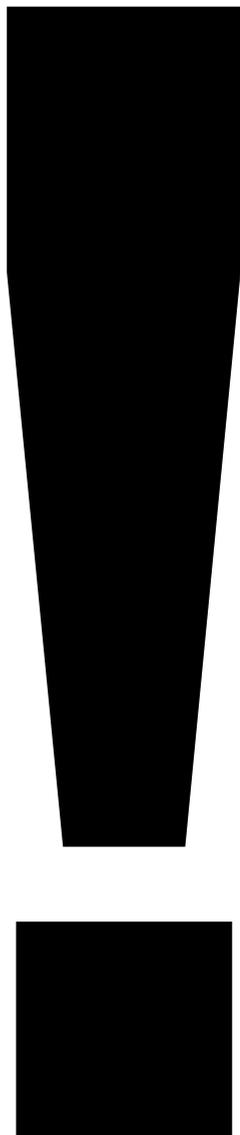
Objet 1

Acceptez-vous la loi du 30 septembre 2016
sur l'énergie (LEne)?

Pour des TPG efficaces, écologiques et solidaires	OUI
PRG – Parti Radical de Gauche	OUI
SIT – Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs	OUI
solidarités	OUI
solidarités – JEUNES	OUI
Syndicat des services publics – Genève. (SSP.)	OUI
UDC – Ville de Genève	NON
verts-ge.ch	OUI
WWF Genève	OUI

1

Prises de position



Pour les objets cantonaux

Objet 1 Acceptez-vous l'initiative populaire 158 « Pour la valorisation et l'agrandissement de la Maison Internationale des Associations » ?

Objet 2 Acceptez-vous la loi modifiant la loi sur les Transports publics genevois (LTPG) (H 1 55 – 11805), du 23 septembre 2016 ?

Objet 1

Acceptez-vous l'initiative populaire 158 « Pour la valorisation et l'agrandissement de la Maison Internationale des Associations » ?

Objet 2

Acceptez-vous la loi modifiant la loi sur les Transports publics genevois (LTPG) (H 1 55 – 11805), du 23 septembre 2016 ?

	1	2
PLR Les Libéraux – Radicaux Genève	NON	OUI
Mouvement Citoyens Genevois (MCG)	NON	NON
Les Socialistes	OUI	NON
Parti Démocrate-Chrétien (PDC)	NON	OUI
UDC Genève	NON	OUI
Les Verts	OUI	OUI
Ensemble à Gauche: solidaritéS • Parti du Travail • Indépendants de Gauche • Défense des Aînés, des Locataires du Logement et du Social (DAL) • La Gauche • Parti Communiste Genevois • Action de Citoyen-ne-s et de Travailleurs-euses En lutte (ACTE)	OUI	NON
Comité d'initiative «IN 158» Pour la valorisation et l'agrandissement de la Maison Internationale des Associations.	OUI	---
AIPAZCOMUN	OUI	---
Artisans partisans de la Maison Internationale des Associations	OUI	---
Association Lire et écrire	OUI	---
Association mondiale pour l'Ecole Instrument de paix	OUI	---
Association transports et environnement (ATE)	---	OUI
Attac-Genève	OUI	---
AVIVO Des tarifs TPG accessibles à tous	OUI	NON
Centre Kurde des droits de l'homme	OUI	---
CGAS – Communauté genevoise d'action syndicale	OUI	NON
Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève	---	OUI
Communauté Erythrée	OUI	NON
DAL: Défense des Aîné-e-s, des Locataires, de l'Emploi et du Social	OUI	NON
DAL Jeunes	OUI	NON
Défendons les citoyens!	NON	NON
Des Locataires de la maison des associations.	OUI	---
Des usagers des TPG	---	OUI
Fédération des Entreprises Romandes – Genève	---	OUI
Fédération genevoise d'échecs	OUI	---
JATUR, jeunes associés temporairement à une région	OUI	---

VOTATION CANTONALE

Objet 1

Acceptez-vous l'initiative populaire 158 « Pour la valorisation et l'agrandissement de la Maison Internationale des Associations » ?

Objet 2

Acceptez-vous la loi modifiant la loi sur les Transports publics genevois (LTPG) (H 1 55 – 11805), du 23 septembre 2016 ?

	1	2
Jeunes Démocrates Chrétiens Genevois (JDC GE)	---	OUI
Jeunes libéraux-radicaux Genève	NON	OUI
Jeunes Vert-e-s	OUI	OUI
Jeunesse Socialiste genevoise	OUI	NON
Les Amis de la Maison des Associations.	OUI	---
Les sections communales du PS genevois	OUI	NON
Les vert'libéraux	---	OUI
Les Verts genevois – sections communales	OUI	OUI
Les Verts transfrontaliers	OUI	OUI
OUI à la préservation d'un transport public de qualité	---	OUI
OUI aux transports publics	---	OUI
Parti communiste genevois	OUI	NON
Parti du Travail	OUI	NON
Parti évangélique Genève (PEV)	NON	OUI
PBD Genève / Parti Bourgeois Démocratique Genève	NON	OUI
Pour des TPG efficaces, écologiques et solidaires	OUI	NON
PRG – Parti Radical de Gauche	OUI	NON
SIT – Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs	OUI	NON
Société Genevoise de Photographie SGP	OUI	---
Solferino, association des élèves de l'ECG Henry-Dunant	OUI	---
solidarités	OUI	NON
solidarités – JEUNES	OUI	NON
Stop suicide	OUI	---
SURVAP Association des habitants des Pâquis	---	NON
NON A LA HAUSSE DES TARIFS TPG		
Syndicat des services publics – Genève. (SSP.)	OUI	NON
U.D.F. (Union démocratique fédérale)	NON	---
UDC – Ville de Genève	NON	OUI
Unia	OUI	NON
Université populaire africaine de Genève UPAF	OUI	---
verts-ge.ch	OUI	OUI

Le vote électronique

Matériel nécessaire pour voter de manière électronique

Pour voter de manière électronique, vous aurez besoin :

- de la carte de vote (avec indication **VOTE ÉLECTRONIQUE**) – voir exemple ci-dessous;
- de votre date de naissance;
- d'un équipement disposant d'un accès Internet stable.

Les différents codes et informations reproduits ci-dessous sont des exemples et diffèrent de votre carte de vote personnelle.

CARTE DE VOTE		FED-CAN	VOTE PAR CORRESPONDANCE OU AU LOCAL DE VOTE
1000246			Date de naissance complète
VOTATION POPULAIRE Local fictif Electeurs de Test			JOUR MOIS ANNEE
P.P. CH - 1211 Genève 26		Poste CH SA	A REMPLIR ET SIGNER OBLIGATOIREMENT POUR VOTER PAR CORRESPONDANCE
Monsieur CYBER Citoyen Route Cyberadministration 1 1200 Genève 3		99-01	Signature: _____
		VOTE ÉLECTRONIQUE	
		https://www.evote-ch.ch/ge	
		Numéro de carte de vote: 7647-6674-7812-5914	
		Code de confirmation: 	
		Grattez avec une pièce de monnaie	
		Code de finalisation: 879724	
 REPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE Chancellerie d'Etat Service des votations et élections		Tout changement d'adresse annoncé à l'office cantonal de la population et des migrations 8 semaines avant la date de l'opération électorale est enregistré mais ne peut figurer sur votre carte de vote, qui atteste de votre domicile à cette date. Une photocopie de cette carte équivaut à l'attestation de résidence officielle délivrée par l'OCPIA pour 25 F.	
		Empreintes numériques du certificat (certificate fingerprint): FF:BF:0E:64:F1:26:8C:75:E4:C7:F3:C9:A1:C2:AD:B8: 9D:4F:6A:CF:78:96:52:69:FF:4C:4F:E6:E0:74:6A:9D ou 74:62:61:73:47:C6:59:EC:06:3A:90:75:79:E7:A2:DC:37:20:04:91	

Marche à suivre

- 1) Inscrivez dans la barre d'adresse de votre navigateur le site de vote :
<https://www.evote-ch.ch/ge>
- 2) Insérez votre numéro de carte de vote dans le champ vide de la page d'accueil.
- 3) Confirmez avoir pris connaissance des sanctions pénales pour fraude en cliquant sur la case correspondante.
- 4) Faites vos choix de vote en cochant la réponse que vous souhaitez à chacune des questions posées.
- 5) Vérifiez que votre bulletin est conforme à votre désir sur la page « Récapitulatif », puis indiquez votre date de naissance.
- 6) Contrôlez que les codes de vérification fournis par le système correspondent bien à ceux que vous avez reçus avec votre carte de vote (les codes, formés de 4 caractères, sont indiqués sur la partie détachable de celle-ci). Dans l'affirmative, introduisez le **code de confirmation** – il s'agit du code à gratter (**à l'exception des Suisses de l'étranger pour qui ce code n'est pas recouvert d'un hologramme**). Ainsi, vous donnez au système l'ordre de déposer votre vote dans l'urne électronique.
- 7) Le système vous renvoie alors un code de finalisation qui doit correspondre à celui indiqué sur votre carte de vote. Ce code de finalisation vous indique que le processus de vote est finalisé.

Le mode d'emploi du vote électronique est disponible sur www.chvote.ch.

Qui peut voter de manière électronique ?

Le vote électronique est disponible pour :

- les électeurs suisses résidant sur le territoire cantonal genevois qui s'y sont inscrits;
- tous les Suisses de l'étranger, électeurs dans le canton de Genève.

La Confédération attire l'attention des électeurs suisses sur le fait que, dans certains pays, l'envoi de données cryptées par Internet est punissable. Si, malgré d'éventuelles restrictions dans ce sens, vous choisissez de voter de manière électronique, sachez que vous aurez à porter l'entière responsabilité de votre acte. Il est dès lors recommandé aux Suisses de l'étranger de s'adresser à leur fournisseur Internet ou aux autorités locales compétentes pour savoir si le vote électronique non surveillé et, de manière plus générale, l'envoi de données cryptées sont autorisés dans leur pays de résidence. Pour toute question, veuillez vous adresser à la représentation suisse compétente pour votre région.

Assistance

Vous trouverez toutes les informations nécessaires concernant le vote électronique sur le site

<http://www.chvote.ch/faq>

Une assistance téléphonique est à votre disposition au **+41 (0) 840 235 235**, de 8h à 18h, heure suisse, tous les jours ouvrables, durant toute la durée du scrutin, et le samedi 20 mai 2017 uniquement de 8h à 12h.

Vous pouvez aussi nous contacter à l'adresse e-demarches@etat.ge.ch; nous vous répondrons dans le délai d'un jour ouvrable.

Envie de voter en ligne ?

D'ici au 21 mai 2017, vous disposez de deux possibilités pour vous inscrire pour les votations suivantes :

⇒ Vous pouvez cocher la case au bas de votre carte de vote « Je m'inscris au vote électronique pour les prochaines votations ».

La carte de vote suisse est divisée en deux parties principales. À gauche, la section 'CARTE DE VOTE' contient un numéro d'identification (21-03), un code postal (P.P. CH-21) et un QR code. À droite, la section 'VOTE PAR CORRESPONDANCE OU AU LOCAL DE VOTE' permet de sélectionner le jour, le mois et l'année du scrutin, ainsi que de signer la carte. En bas de cette section, il y a un champ 'INSCRIPTION AU VOTE ELECTRONIQUE' avec une case à cocher pour 'Je m'inscris au vote électronique pour les prochaines votations'. Des informations supplémentaires sur le processus de vote sont fournies en petits caractères en bas de la carte.

⇒ Vous pouvez vous inscrire via le site web e-démarches (<http://ge.ch/e-demarches/>), en cliquant sur la rubrique Citoyenneté - Etat civil jusqu'au dimanche 21 mai 2017 pour le scrutin du 24 septembre 2017, à l'aide de votre numéro de carte de vote.



L'inscription est valable pour toutes les futures votations. Pour les opérations électorales fédérales, les inscriptions ne peuvent pour le moment pas dépasser les 30% de l'électorat.

Les personnes qui ne seraient pas encore inscrites pourront le faire à chaque votation dans la limite des 30%.

Plus d'informations sur la procédure d'inscription

Vous trouverez plus d'informations concernant la procédure d'inscription sur <http://www.chvote.ch/inscription>

Des difficultés ?

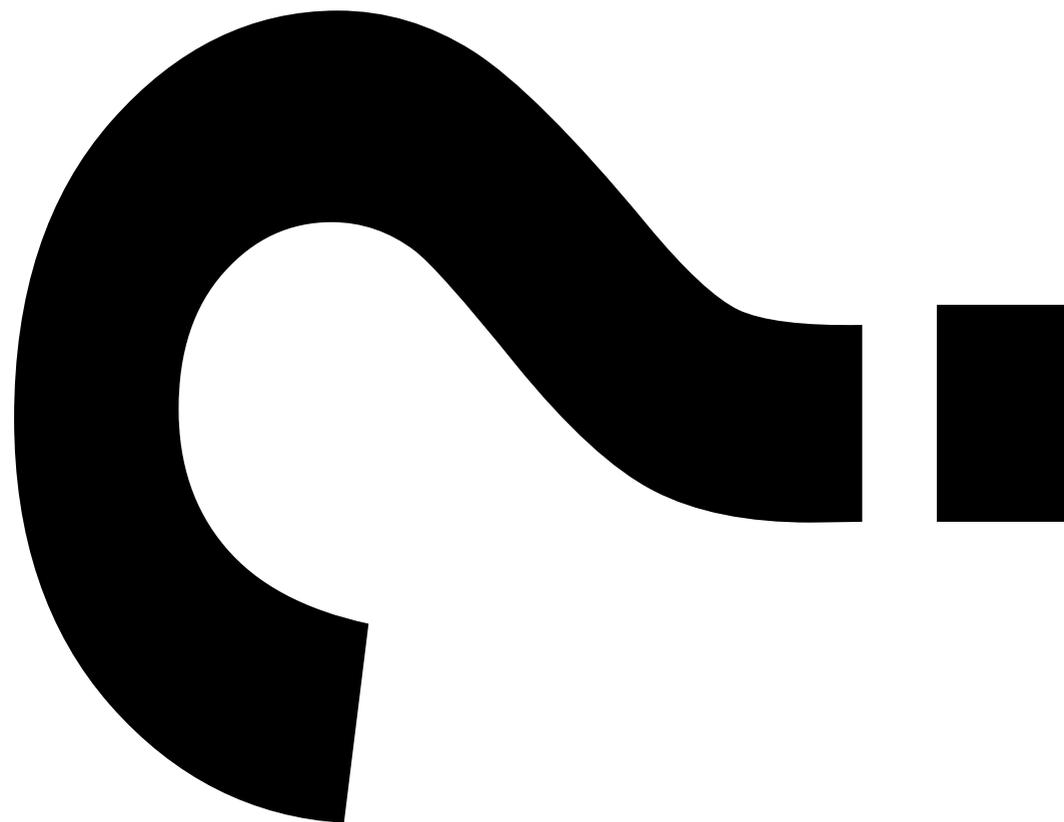
Si vous avez des questions concernant cette procédure d'inscription, veuillez prendre contact avec le Helpdesk qui vous informera et vous aidera en fonction de votre situation.

Hotline/Helpdesk

- Téléphone : +41 (0) 840 235 235
- E-mail : e-demarches@etat.ge.ch
- Horaires : de 8h à 18h, heure suisse, tous les jours ouvrables, durant toute la durée du scrutin, et le samedi 20 mai 2017 de 8h à 12h.

Adresses des locaux de vote

Vous ne pouvez voter qu'au local de vote de votre arrondissement électoral de votre domicile politique, qui figure sur votre carte de vote.



Ville de Genève		
21-01	Cité-Rive	Rue Ferdinand-Hodler 4
21-02	Pâquis	Rue de Berne 50
21-03	Saint-Gervais	Ecole primaire James-Fazy, entrée rue Bautte 10
21-04	Prairie-Délices	Rue Voltaire 21
21-05	Eaux-Vives-Lac	Rue des Eaux-Vives 86
21-06	Eaux-Vives-Frontenex	Rue du 31-Décembre 63
21-07	Florissant-Malagnou	Rue Crespin 5 et rue Michel-Chauvet 24
21-08	Cluse-Roseraie	Boulevard de la Cluse 24
21-09	Acacias	Rue Rodo 5
21-10	Mail-Jonction	Rue Gourgas 20
21-11	Servette-Grand-Pré	Rue de Lyon 56
21-12	Prieuré-Sécheron	Avenue de France 15
21-13	Saint-Jean	Rue de Saint-Jean 12
21-14	Les Crêts	Chemin Colladon 1
21-15	Crochettes-Vidollet	Rue Baulacre 4
21-16	Vieusseux	Rue Jean-Etienne-Liotard 66
21-17	Champel	Chemin des Crêts-de-Champel 42

Communes		
01	Aire-la-Ville	Hall d'entrée de la nouvelle école
02	Anières	Salle communale
03	Avully	Mairie, chemin des Tanquons 40
04	Avusy	Salle communale de Sézegnin
05	Bardonnex	Ecole de Compesières
06	Bellevue	Parc des Aiglettes 2
07	Bernex	Rue de Bernex 313
08	Carouge	Boulevard des Promenades 24
09	Cartigny	Rue du Pré-de-la-Reine 7
10	Céligny	Salle communale
11	Chancy	Route de Valleiry 4
12-01	Chêne-Bougeries-Centre	Route de Chêne 149
12-02	Conches	Chemin de la Colombe 7
13	Chêne-Bourg	Avenue François-Adolphe-Grison 1
14	Choulex	Salle communale
15	Collex-Bossy	Route de Collex 197
16	Collonge-Bellerive	Ecole élémentaire de Collonge, route d'Hermance 110
17	Cologny	Salle communale
18	Confignon	Chemin de Sous-le-Clos 32
19	Corsier	Nouveau groupe scolaire
20	Dardagny	Ecole communale de La Plaine
22	Genthod	Centre communal, Chemin de la Pralay 4

23	Grand-Saconnex	Ferme Sarasin (restaurant scolaire)
24	Gy	Salle GYVI
25	Hermance	Salle communale
26	Jussy	Mairie, route de Jussy 312
27	Laconnex	Mairie
28-01	Grand-Lancy	Avenue des Communes-Réunies 60
28-02	Petit-Lancy	Avenue Louis-Bertrand 5-7
29	Meinier	Route de La-Repentance 86
30	Meyrin	Avenue de Feuillasse 25
31	Onex	Rue des Bossons 7
32	Perly-Certoux	Mairie (ancienne salle communale)
33	Plan-les-Ouates	Route des Chevaliers-de-Malte 3
34	Pregny-Chambésy	Chemin de la Fontaine 77
35	Presinge	Ecole, route de La Louvière 4
36	Puplinge	Salle communale rue de Graman 66
37	Russin	Mairie
38	Satigny	Salle annexe à la salle communale
39	Soral	Chemin du Creux-de-Boisset 23
40	Thônex	Chemin du Bois-des-Arts 56
41	Troinex	Ecole primaire
42	Vandœuvres	Salle communale
43-01	Vernier village	Route de Vernier 200
43-02	Châtelaine	Avenue de Châtelaine 84
43-03	Aire-Le Lignon	Chemin du Grand-Champ 11
43-04	Les Avanchets	Rue du Grand-Bay 13
44	Versoix	Route de Saint-Loup 10
45	Veyrier	Route de Veyrier 208
46	Suisses de l'étranger	Route des Acacias 25

Où et quand voter ?

Pour voter, vous devez impérativement vous munir de votre carte de vote et du matériel reçu à domicile.

Vote électronique

Le vote électronique est disponible pour tous les Suisses de l'étranger et pour les électrices et électeurs résidant sur le territoire cantonal qui se sont inscrits (pour plus d'informations voir aux pages 45 à 49 de la brochure). L'urne électronique est ouverte du lundi 24 avril 2017 à midi heure suisse au samedi 20 mai 2017 à midi heure suisse.

Vote par correspondance

Vous pouvez voter par correspondance immédiatement en utilisant le matériel annexé à la présente brochure. Pour que votre vote soit admis, il doit parvenir au service des votations et élections avant le samedi 20 mai 2017 à 12h. Pour garantir l'acheminement postal dans le délai prescrit, il vous est recommandé d'expédier votre enveloppe de vote au plus tard le **jeudi 18 mai 2017**. Attention à l'heure de levée du courrier.

Vous pouvez également déposer votre enveloppe de vote directement dans la boîte aux lettres du service des votations et élections (25, route des Acacias) jusqu'au **samedi 20 mai 2017 à 12h**.

Au local de vote

Le scrutin est ouvert le dimanche 21 mai 2017 de 10h à 12h. Veuillez vous munir d'une pièce d'identité et de votre matériel électoral complet. L'adresse de votre local de vote figure en pages 52 et 53.

Sanctions pénales

Est passible de sanctions pénales, en application des articles 279 à 283 du code pénal suisse (RS 311.0) et 183 de la loi genevoise sur l'exercice des droits politiques (A 5 05), quiconque notamment :

- se présente sous une fausse identité ou atteste faussement de l'identité d'un autre électeur ;
- signe pour un tiers la carte de vote, sauf si ce tiers est incapable de le faire lui-même pour cause d'infirmité ;
- vote plus d'une fois dans une même opération électorale ;
- valide sans droit un bulletin électronique ;
- reproduit sans droit ou contrefait un bulletin ;
- détourne ou soustrait des bulletins.

Chancellerie d'Etat
Service des votations et élections
Rte des Acacias 25 - CP 1555
1211 Genève 26
www.ge.ch



POST TENEBRAS LUX